

AVEC CORSAIR

Le repas principal et la collation avant atterrissage

Bagages cabines

1 bagage à main + 1 article personnel (sac à main, sacoche à main, sacoche d'ordinateur ou autre appareil électronique)

Dimensions maximales :

Bagage à main : 55 x 35 x 25 cm Article personnel : 40 x 30 x 15 cm

Poids maximums :

Bagage à main : 12 kg

Bagages en soute

1 Bagage en soute

Dimensions maximales : 158 cm (longueur + largeur + profondeur) poches, roues et poignées comprises.

Poids maximum : 23 kg

AVEC FRENCHBEE

Le repas principal et la collation avant atterrissage

Bagages cabines

1 bagage à main

Dimensions maximales : Bagage à main : 55 x 35 x 25 cm

Poids maximums :

Bagage à main : 12 kg

Bagages en soute

1 Bagage en soute

Dimensions maximales : 158 cm (longueur + largeur + profondeur) poches, roues et poignées comprises.

Poids maximum : 23 kg

AVEC AIR AUSTRAL

Le repas principal et la collation avant atterrissage

Bagages cabines

1 bagage à main

Dimensions maximales :

Bagage à main : 55 x 35 x 25 cm

Poids maximums :

Bagage à main : 12 kg

Bagages en soute

1 Bagage en soute

Dimensions maximales : 158 cm (longueur + largeur + profondeur) poches, roues et poignées comprises.

Poids maximum : 23 kg

****Tout autre prestation sera facturée (assignation des sièges, repas spéciaux ...)***

CONDITIONS DE REGLEMENT

AVEC CORSAIR

-Un 1^{er} acompte de 50% vous sera demandé lors de la réservation

- Le solde du dossier de 50% vous sera demandé 100 jours avant la date prévue d'arrivée

Passé ce délai la réservation sera automatiquement annulée et Mille Tours ne pourra être tenu pour responsable des désagréments qui en résulteront.

Pour les réservations faites et confirmées à plus de D-100, le règlement devra être fait à réception de confirmation.

AVEC FRENCHBEE

-Un 1^{er} acompte de 50% vous sera demandé lors de la réservation

- Le solde du dossier de 50% vous sera demandé 160 jours avant la date prévue d'arrivée

Passé ce délai la réservation sera automatiquement annulée et Mille Tours ne pourra être tenu pour responsable des désagréments qui en résulteront.

Pour les réservations faites et confirmées à plus de D-160, le règlement devra être fait à réception de confirmation.

AVEC AIR AUSTRAL

-Un 1^{er} acompte de 50% vous sera demandé lors de la réservation

- Le solde du dossier de 50% vous sera demandé 100 jours avant la date prévue d'arrivée

Passé ce délai la réservation sera automatiquement annulée et Mille Tours ne pourra être tenu pour responsable des désagréments qui en résulteront.

Pour les réservations faites et confirmées à plus de D-100, le règlement devra être fait à réception de confirmation.

CONDITIONS D'ANNULATIONS

Avec Corsair

Après émission des billets : les billets ne sont pas remboursables. Seules les taxes aéroports pourront être remboursées à votre demande.

Modifications :

Toute modification de date de voyage est considérée comme une annulation

Les ré-émissions seront facturées à hauteur de 30 €/pax de frais de service, auxquels s'ajoutent les frais de la compagnie.

Les taxes de surcharge carburant (YQ ou YR) ne sont pas remboursables.

Avec French Bee

Jusqu'à 160 jours du départ: 50€ de pénalité.

Après émission : les billets ne sont ni modifiables, ni remboursables.

Toute autre modification avant émission est possible moyennant 120€ de frais par modification.

Après émission : chaque modification de lettre sera facturée 120€.

Nous vous rappelons que les billets restent nominatifs, tout changement de passager sera refusé après émission.

Les ré-émissions seront facturées à hauteur de 30 €/pax de frais de service, auxquels s'ajoutent les frais de la compagnie.

Les taxes de surcharge carburant (YQ ou YR) ne sont pas remboursables.

Avec Air Austral

Après émission des billets : les billets ne sont pas remboursables. Seules les taxes aéroports pourront être remboursées à votre demande.

Modifications :

Toute modification de date de voyage est considérée comme une annulation

Les ré-émissions seront facturées à hauteur de 30 €/pax de frais de service, auxquels s'ajoutent les frais de la compagnie.

Les taxes de surcharge carburant (YQ ou YR) ne sont pas remboursables.